

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	44

CONVOCAION

Datée	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Budget annexe  
Parc d'Activités :  
Décision modificative n° 1 -  
études d'aménagement de la  
ZA du Bois Aulard

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Pouvoirs :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD  
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET  
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE  
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE

Absents excusés : Nathalie RIBAUT  
Nadège TROUILLET  
Hubert GORET  
Jacky DE TAEVERNIER  
François CARBONELL

Absents : Serge GODARD  
Marie-Odile TAVERNIER  
Pascal SUARD  
Maïté GRANDCLÈRE  
Fleur GOSSELIN  
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22  
Publié en ligne le 19/10/22  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20221013-2022-10-13-183-BF  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil qu'un projet d'aménagement de la Zone d'Activités du Bois Aulard est en cours, suite à l'acquisition de terrains réalisée par voie de préemption.

Ce projet comporte des aménagements routiers, ainsi que des viabilisations de parcelles, destinées à être revendues.

Pour ce faire des études de maîtrise d'œuvre doivent être engagées rapidement. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif 2022, il convient de les inscrire.

Par conséquent, il convient d'augmenter les crédits affectés :

- aux frais d'études

En contrepartie, seront inscrites :

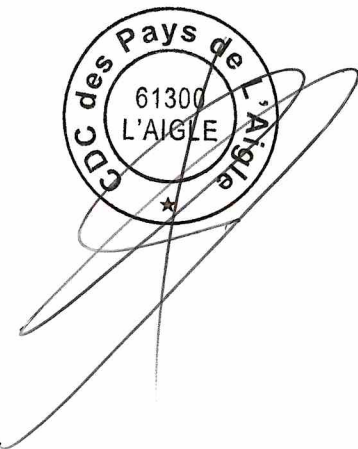
- des recettes de cessions de terrain

Les écritures proposées sont les suivantes :

Budget Parc d'activités DM 1		Aménagement ZAC du Bois Aulard - Etudes			
Fonctionnement	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition	Commentaire
Dépenses	011	6045	Etudes	50 000 €	écritures réelles
	042	7133	Variation des encours de biens	50 000 €	écritures d'ordre
			<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>50 000 €</b>	
Recettes	70	7015	Vente terrains	50 000 €	écritures réelles
	042	7133	Variation des encours de biens	50 000 €	écritures d'ordre
			<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>50 000 €</b>	
			<b>Equilibre de la section</b>	<b>0 €</b>	
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition	
Dépenses	40	3355	Travaux	50 000 €	écritures d'ordre
			<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>50 000 €</b>	
Recettes	040	3355	Variation des encours de biens	50 000 €	écritures d'ordre
			<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>50 000 €</b>	
			<b>Equilibre de la section</b>	<b>0 €</b>	

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22  
 Publié en ligne le 19/10/22  
 Certifié exécutoire

Le Président,  
 Jean SELLIER



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
- Vu la délibération n° 2022-03-31-092 du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022 portant approbation du budget primitif du budget annexe Parc d'Activités 2022,

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget annexe Parc d'Activités comme présentée ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme.